

KASA BYA KASA



**REVUE IVOIRIENNE
D'ANTHROPOLOGIE
ET DE SOCIOLOGIE**



N° 41 - 2019

ISSN 1817-5643

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Fondateurs

Niangoran Bouah Georges - Memel-Fotè Harris
Konan Kakou Charles

Directeur de Publication

Editions Universitaires de Côte d'Ivoire (EDUCI)

Rédacteur en chef

KOUAMÉ N'guessan

Rédacteurs en chef adjoints

Gadou Dakouri M. - Dayoro Zoguéhi Arnaud K

Secrétariat de Rédaction

Kouadio N'gnanda AM - Ahuié Assian AC - Niamké Jean L.

Responsable marketing

Toh Alain

Comité scientifique et de lecture

Pr. Koné Mariatou (Abidjan)	MC. Abou Bakari Imorou (Bénin)
Pr. Yao Gnabéli Roch (Abidjan)	MC. Soko Constant (Abidjan)
Pr. Baha Bi Y. Daniel (Abidjan)	MC. Guessan Kouadio (Abidjan)
MC. Yéo Sonourgo Souleymane (Abidjan)	MC. Ouassa Kouaro Monique (Bénin)
MC. Loba Akou Don Franck (Abidjan)	MC. Jacobe Grajales Lopez (Lile)
MC. Tra Fulbert (Abidjan)	Konin Séverin ????????

Numéro : 41- 2019

Dépôt légal : N° 11307

Editions Universitaires de Côte d'Ivoire,
Université Félix Houphouët Boigny (Cocody-Abidjan)
BP V34 Abidjan - Tél./Fax : (225) 22 487 812
E-mail : educiabj@yahoo.fr
ISSN 1817-5643

*Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous les pays.*

Kasa Bya Kasa
Kasa Yè Ya
Kasa Kasa a
Kasa Krongron

Toute parole est parole
Parler est facile et difficile
Qui veut parler
Doit parler clair, bien, vrai

(Kwabenan Ngboko)

La Vérité est parole
La Vérité est dans la parole
La Vérité est la parole de raison

(Koffi Awrondo)

Le signe de la figurine qui illustre la couverture de la Revue Ivoirienne d'Anthropologie et de Sociologie *Kasa Bya Kasa*, est l'un de ceux que l'on voit souvent sur les «poids à peser l'or» de valeur anaéin (14 grammes environ). Chez les Abè d'Agboville (Côte d'Ivoire), cette pièce de bronze est fréquemment utilisée dans les séances publiques d'ordalie organisées pour disculper un individu accusé à tort par l'opinion publique de son village. Aussi, anaéin symbolise-t-il la bonne foi, l'honnêteté et la vérité.

SOMMAIRE

Perceptions paysannes des effets du changement climatique et stratégies d'adaptation des producteurs de riz pluvial de Kiémou (Korhogo-Côte d'Ivoire). ADAMAN Sinan	7
Rarefaction des ressources ligneuses et production du charbon de bois à « Bemavogo » sous-prefecture de Kiémou (Côte d'Ivoire) AFFESSI Adon Simon	33
Influence de la structure familiale et de l'estime de soi de l'adolescent sur son échec scolaire a abidjan ASSAMOI Brou Edlie Madorine	51
Multi partenariat sexuel selon la structure familiale et la perception de la relation parent-enfant chez les adolescentes en milieu scolaire BENE Koffi Kossonou	64
Stratégies parentales du « faire adhérer thérapeutique » des adolescents en contexte de voilement de leur statut sérologique DEDOCOTON Dêgnidé R M. , N'GUESSAN Tenguel Sosthène, DAYORO Zoguehi Arnaud Kévin	79
Répercussions sociales du paludisme “grave” sur les familles en contexte d'hospitalisation des enfants de moins de cinq ans à l'hôpital général de Jacqueville. DIÉHI Kadéhé C., DAYORO Zoguehi Arnaud Kevin, AHUIÉ Chantal	99
Les défis du vieillissement des personnes âgées dans les villages reliques d'abidjan : une illustration à partir du village d'Abobo-baoulé dans la commune d'Abobo (Côte d'Ivoire) N'guessan Daniel DJEDJE Lowéga Ariane TAPE Koffi Léonce EBEN-EZER	114
Dynamique urbaine et défis socio environnementaux de la ville de Glazoué au centre du Bénin Sidonie C. HEDIBLE, Offin Lié RufinAKIYO, Gildas Oloushegun AIZANNON, Romaric DETONDE, Gloria GBEDJISSOKPA	137
Dévalorisation foncière induite par la décroissance Urbaine en côte d'Ivoire : cas de Yamoussoukro KRA Kouakou Valentin	157
La construction sociale des maladies (ré) émergentes en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire SILUE N Tchabétien Oumar, METAN Touré Bienvenu	176
Réinsertion problématique des Personnes Déplacées Internes (PDI)à Duékoué après la crise post-électorale en côte d'Ivoire TANO Frédéric Kouamé, GALA Bi Tizié Emmanuel	196

Influence de la pratique de l'hévéaculture sur les cultures vivrières à Toupah
en milieu rural (Côte d'Ivoire)

TAO Sadia Franck.....213

Construits sociaux autour adultère de la femme au foyer dans la communauté
Kotafon d'Agame au Bénin

TAKPE Kouami Auguste.....231

CONSTRUITS SOCIAUX AUTOUR DE L'ADULTERE DE LA FEMME AU FOYER DANS LA COMMUNAUTE KOTAFON D'AGAME AU BENIN.

SOCIAL CONSTRUCTIONS AROUND ADULTERY OF THE HOUSEWIFE IN THE COMMUNITY KOTAFON OF AGAME IN BENIN

TAKPE Kouami Auguste

Enseignant- Chercheur / auguste.takpe@flash.uac.bj
Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

Laboratoire d'Anthropologie Appliquée et d'Education au Développement Durable (LAAEDD)

RÉSUMÉ

La problématique de l'adultère est récurrente dans la communauté Kotafon Cette recherche vise à analyser les mobiles qui sous-tendent l'adultère chez les femmes. La recherche est de nature qualitative. La collecte des informations est faite auprès de 45 individus avec les techniques de recherche comme l'étude documentaire, l'entretien individuel et l'observation directe. L'échantillon de recherche a été défini grâce aux techniques non probabilistes. Il ressort que les causes du phénomène sont liées à la non satisfaction sexuelle, la pauvreté, la polygamie, le mimétisme, les violences morales et physiques subies par les femmes. Il a de lourdes conséquences tant sur la femme coupable, les enfants, la famille que sur la communauté en général. Ainsi, il a été institué le rite de purification pour rétablir l'ordre social transgressé par la femme coupable d'adultère et sa réintégration dans le foyer conjugal.

Mots-clés : Adultère, Causes, Conséquences, Rite de purification, Agamè

ABSTRACT

The problem of adultery is recurring in the Kotafon community. This research aims at analyzing the motives underlying adultery among women. Research is qualitative in nature. The collection of information is made among 45 individuals with research tech-

niques such as documentary study, personal interview and the direct observation. The research sample was defined using non-probability techniques. It appears that the causes of the phenomenon are related to the lack of sexual satisfaction, poverty, polygamy, mimicry, moral and physical violence suffered by women. It has heavy consequences so much on the guilty woman, the children, the family as on the community in general. Thus, it was instituted the rite of purification to restore the social order transgressed by the woman guilty of adultery and her reintegration in the marital home.

Keywords: *Adultery, Causes, Consequences, Rite of purification, Agamè*

INTRODUCTION

Il est observé aujourd'hui une déstabilisation progressive de la dynamique familiale et communautaire béninoise frappée par toutes sortes de dissociations et de déviances. Les mutations sociales ont bouleversé les modes de vie et changé les rapports sociaux (D. Koulondji, 2014 :13). Les transformations sociales constituent une entrave pour l'épanouissement de ces familles et comme l'a dit K. Ganyé (2012 :8), elles s'opèrent dans un contexte de mutation des valeurs en cours.... connue pour son fort ancrage dans les us et coutumes. Ainsi, le tissu familial fait de plus en plus l'expérience de diverses perturbations. Au nombre de ces perturbations, figure la tendance de l'adultère (A. Houmbadé, 2014 : 45).

En effet, dans certaines communautés béninoises, l'adultère de la femme est fréquemment observé (45%). Le délit a de graves conséquences à la femme elle-même et à tout son entourage : dislocation des familles, la fréquence des divorces, l'éducation des enfants, etc. (J. Assogba, 2015 : 42). L'adultère est qualifié de fait social total tel que défini par M. Mauss (1950 : 145). Il affecte tous les niveaux de la réalité sociale. L'adultère de la femme répond à des codes culturels (interdits, normes, valeurs) et fait appel aux représentations et aux systèmes de valeurs des groupes sociaux.

L'adultère devient un élément d'analyse du contrôle et des repères au sein des sociétés traditionnelles. Il faut alors accorder une place particulière à sa recherche dans une société. Cela permet de lever le débat au rang de la science. Il devient important ainsi d'ouvrir d'autres perspectives sur l'adultère qui vont au-delà de celles jusque-là explorées par les psychologues, les anthropologues et les juristes. La charge revient alors aux chercheurs notamment ceux en sciences humaines et sociales d'apporter une contribution significative dans l'analyse de l'adultère et des référents sociaux intervenant dans ce domaine au sein de la société traditionnelle.

1- ITINÉRAIRE MÉTHODOLOGIQUE

Située au Nord-Ouest du département du Mono, la commune de Lokossa est l'une des six subdivisions administratives que compte ce département. Elle est limitée au nord par la Commune de Dogbo dans le Couffo, au sud par les communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par la république du Togo. L'arrondissement d'Agamè est choisi comme cadre spécifique qui représente la population des Kotafon. Elle couvre une superficie de 260 km² avec une population de 6.786 habitants (RGP4, 2013). C'est la population cible susceptible d'aider à découvrir les éléments d'appréciation des hypothèses.

La recherche est de nature qualitative. La collecte des informations est faite auprès de 45 individus avec les techniques de recherche comme l'étude documentaire, l'entretien individuel et l'observation directe. L'échantillon de recherche a été défini grâce aux techniques non probabilistes. Il s'agit des techniques d'échantillonnage de boule de neige et à choix raisonné des enquêtés suivant différentes strates. Elles ont permis de prendre en compte des unités de recherche constituées des femmes mariées, des femmes adultères, des femmes adultères, les patriarches de la famille, des hommes victimes de l'acte adultérins, chef de religions endogènes et des personnes ressource.

2- RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

2-1. Causes de l'adultère chez les femmes

Nombre de variables ont été identifiées pour causes du phénomène et représentent des points de discorde des conjoints, car elles sont considérées comme intolérables.

2.1.1. Stérilité de l'homme

La valeur de tout être vivant réside dans la capacité de multiplier la vie, de rendre immortelle la vie par la procréation. C'est dire que la fécondation est le premier but du mariage. Beaucoup se marient juste afin de réaliser leur désir d'avoir des enfants qui puissent plus tard garantir la prospérité de leurs parents et rendre les pieux honneurs dus à leur mémoire, désir qui se trouve légitimé et valorisé dans de multiples sentences telles que : c'est l'enfant qui constitue le bénéfice et l'enfant s'y met, le feu ne s'éteindra pas. A ce propos, un leader d'opinion déclare :

« Les sentences populaires valables témoignent bien de l'importance de l'enfant dans la société africaine. Malheureusement, le plus souvent, sinon toujours, l'impossibilité de procréation du couple est attribuée, et ceci sans un diagnostic valable, à la femme qui devient la risée de la communauté. Pourtant, il a été démontré que cette impossibilité de procréation peut provenir aussi bien de la femme que de l'homme, car les statistiques ont prouvé dans près de 20% des cas, l'homme est responsable »
(V.Z. Fonctionnaire à la retraite, 65 ans)

Dans le dessein de sauver son honneur, la seule voie qui s'offre à la femme toujours accusée est le plus souvent l'adultère. Elle commet cet acte dans le seul but d'une hypothétique grossesse. Pire encore, il y en a qui se transforment en prostituées. De plus, il a été constaté que certains hommes, bien que sexuellement impuissants pour éviter d'être la risée de leur village, leurs femmes, généralement, vivent d'infidélité. Même si elle admet que le délit est constitué, accorde une excuse légale qui entraîne une impunité de la femme et de son complice du moins du point de vue pénal. La plupart du temps, le mari cocu reste silencieux afin d'éviter d'être la risée des autres. Si la nature a privé certains hommes de la jouissance des relations sexuelles, elle a par contre gratifié d'autres femmes d'une faculté démentielle de jouissance. Celles-ci, en effet, sont dans une situation d'obsession sexuelle, situation fâcheuse pour leur foyer.

2.1.2. Obsession sexuelle de la femme

L'obsession sexuelle, selon le dictionnaire Larousse, est une maladie caractérisée par des désirs sexuels permanents et effrénés du sujet. Cette maladie telle que définit, contrairement à l'impuissance sexuelle est un véritable stimulant à l'acte sexuel. Le sujet a "toujours envie". La femme atteinte d'une telle maladie est obligée de commettre l'adultère étant donnée l'impossibilité dans laquelle se trouve son mari de la satisfaire régulièrement. Pour la plupart de ces malades, la seule vue d'un mâle les excite, peu importe l'âge de celui-ci et même son rang social. Certaines femmes sont mêmes prêtes à payer leur partenaire.

Dans la tradition, l'obsession ne résulte pas de la nature mais au contraire de la volonté délibérée de la femme. C'est le signe d'une mauvaise éducation donnée aux enfants. Et c'est pour « parer de telles éventualités que la femme batonu, dendi ou fulfuldé est soumise dès l'âge de huit ans aux cérémonies d'excision... Le but de ce rite est de prévenir les excès sexuels de la femme »

(E. Fatoumbi, 1988 : 10). Même si, en milieu Kotafon, l'obsession sexuelle n'est pas reconnue comme une maladie, il faut remarquer que l'homme lui-même de par ses actes peut susciter l'adultère de la femme.

2.1.3. Vénération du sexe

Dans les foyers polygames, la vénération du sexe de l'homme contraint certaines femmes à l'infidélité. C'est le cas par exemple de cette enquêtée qui dit ceci :

*« Chez nous, le sexe de l'homme se discute et se négocie. Moi j'avais divorcé avec mon premier mari parce qu'il me violentait. Mais, sexuellement, il était au point. Comme les gens n'aiment pas prendre une femme déjà divorcée, j'étais obligée de me remarier à un homme qui avait déjà 8 femmes. Les rapports sexuels se négocient par l'entretien que tu donnes à l'homme. Tu peux lui faire de cadeaux (lui coudre des tenues comme surprise, en tout cas faire quelque chose qui l'oblige à s'intéresser à toi. Malgré ça, c'est rare de faire l'amour. Par an, c'est au plus 6 à 8 fois que mon mari couche avec moi. Quand c'est comme ça, aucune femme ne peut rester fidèle. En tout cas, moi, je ne me reproche rien»
(K.J. femme mariée, 41 ans).*

Selon cette enquêtée, dans un foyer polygame, le sexe se négocie. Généralement, c'est plusieurs femmes pour un seul homme. Un homme peut épouser 8 à 10 femmes. Et il sera obligé de parcourir toutes ses femmes avec le seul sexe. Si les besoins sexuels du seul homme devraient être égaux à ceux d'une seule femme, 7 femmes seraient arithmétiquement privées du sexe. Quel que soit le calcul fait, au moins une femme serait privée de l'efficacité sexuelle de l'homme. Quelle est cette femme mariée, qui accepterait d'être privée de son homme ? L'enjeu devient alors grand. La compétition autour de l'homme entre les femmes, les stratégies sont divergentes et diversifiées.

Chaque femme y va avec ses moyens. Comme l'indique cette portion du verbatim : (Tu peux lui faire de cadeaux, lui coudre des tenues comme surprise, en tout cas faire quelque chose qui l'oblige à s'intéresser à toi). Dans ces conditions, certaines sont mieux préparées que d'autres dans l'atteinte de leurs objectifs communs. On sait, par ailleurs, que le foyer polygame est comparable à une équipe de football c'est-à-dire un espace social où se déroulent « confrontations et affrontements », où les acteurs sont appelés à faire usage des ressources de leur choix : soit pour s'en sortir, soit pour s'y enliser. Celles

qui ne disposent pas les moyens requis de cette compétition ne retiennent pas l'attention du chef.

De plus, la jalousie pousse certaines femmes qui se voient abandonnées par leur mari à commettre l'adultère. L'objectif visé par celles-ci est de faire prendre conscience au mari. Mais n'est-ce pas en connaissance de cause que certaines femmes épousent des polygames ? Sans toutefois vouloir répondre à la question, notons que toutes les femmes en Afrique et plus précisément au Bénin, n'ont pas donné leur consentement à leur mariage.

2.1.4. Comportement de l'homme

« Si la femme commet l'adultère, son mari y est pour quelque chose », affirme un proverbe arabe. Victime d'une injustice, la femme a toujours été condamnée par la société pour le délit d'adultère qu'elle commet. En effet, il a été constaté sur le terrain que la polygamie, le mariage forcé, la vénération du sexe de l'homme polygame, l'absence physique de l'homme au foyer, la présence physique de l'homme et absence de sexe dans le couple et les violences conjugales etc., peuvent être des causes pouvant conduire la femme à se donner à un autre homme que son mari.

2.1.4.1. Polygamie

Selon B. Zomakpé (2000), le mot polygamie (du grec *polu*, plusieurs ; et *gamos*, mariage) désigne un fait de société dans les pays où un homme peut avoir légitimement plusieurs épouses ; c'est le cas par exemple, en vertu du droit coutumier, de divers pays africains comme le Bénin. La sagesse populaire considère la polygamie comme l'apanage des gens aisés et trouve en elle une marque de grandeur, de richesse et de puissance.

Dans le monde africain, la polygamie répond à un certain nombre de besoins ou de nécessités traditionnels qui se résument aux conditions suivantes : -désir d'une postérité nombreuse, car en milieu traditionnel, l'enfant c'est le prestige, la sécurité ; désir d'élargir et de renforcer la famille. La polygamie tisse un réseau serré d'alliances avec d'autres familles qui apportent un nouvel appui et une nouvelle sécurité pour le groupe familial ; désir d'augmenter la force économique. Plus nombreux est le groupe familial, plus grande est la force économique (capacité de cultiver plus la terre ou de soigner de plus grands troupeaux); dans la vie traditionnelle, les procédés d'abstention sexuelle pour la femme sont très longues (de la grossesse reconnue officielle jusqu'à la fin

de l'allaitement : 2 ans et plus). La polygamie obvie à la difficulté pour le mari et peut le retenir de se livrer au vagabondage sexuel; - la polygamie offre une solution humaine que le renvoi en cas de stérilité de la femme. Le mari peut alors la garder sans renoncer à tout espoir de progéniture ; - enfin, les unions de types « lévirat », souvent contractées par un homme déjà marié, donnent aux veuves une nouvelle sécurité en leur évitant tous les risques moraux et économiques encourus à la suite du décès du premier mari.

Bien qu'étant en régression de nos jours pour des raisons économiques et financières surtout dans les régions urbaines, la polygamie est à l'origine de bon nombre de délits d'adultère de femme. En effet, le polygame n'arrive le plus souvent pas à satisfaire sexuellement toutes ses femmes. Celles-ci trompent alors leur mari, surtout avec les jeunes célibataires.

« Nous sommes nombreux (huit femmes) pour notre mari. Pendant deux semaines, je rencontre rarement mon mari une seule fois. Des fois, on ne fait pas l'amour pendant des mois. Je suis devenue comme un objet inexploitable. Mais à côté de ma chambre, son enfant et sa femme font régulièrement l'amour et quand j'écoutais les cris d'amour de la femme, ça me plaisait de faire aussi l'amour. Je n'avais jamais rêvé commettre l'adultère. Mais je l'ai commis au moins trois fois. » (D. R., ménagère, 39 ans).

Selon cette enquêtée, elle fait rarement l'amour avec son mari. Etant au nombre de huit femmes pour le seul homme, il n'arrivait pas à les satisfaire sexuellement. Elle se voit comme un objet non exploité. Psychologiquement, elle est abattue par le désir sexuel non satisfait. Ce qui fait dire : « Les problèmes sentimentaux sont les plus destructeurs de l'âme » (Azalou, 2006). On peut alors déduire avec l'enquêtée que la non satisfaction de ses désirs sexuels, cause de son infidélité est due à la polygamie.

2.1.4.2. Mariage forcé

Pratique très courante en Afrique en général et en particulier au Bénin, le mariage forcé, l'essence a pour but de trouver au jeune garçon ou à la jeune fille un "bon parti". Le plus souvent, le choix est laissé au chef de famille. C'est un échange de femmes entre deux familles. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que les deux futurs époux, la plupart du temps, ne se connaissent pas auparavant. Ce qui importe ici, ce n'est pas l'amour, il viendra durant la vie conjugale. Mais là où réside le problème, c'est qu'avant le mariage, la fille aime généralement

un jeune de son âge. Cependant, la crainte de soulever la colère des parents et d'attirer leur malédiction, l'oblige à accepter le choix qui lui a été imposé. La conséquence est que, plus tard, l'infidélité reste le seul remède pour pallier au problème. Une fois mariée, elle se tourne aussi vers son petit ami d'enfance.

Qu'il y ait des femmes qui décident elles-mêmes d'épouser un homme polygame ou non de leur choix, tout simplement parce qu'il est riche ou est d'un certain rang social, afin de réaliser leurs ambitions. Ce qui importe ici n'est pas l'amour. De telles femmes se donnent facilement aux hommes qu'elles affectionnent. Aussi, pouvons-nous classer dans la catégorie des causes de l'adultère de la femme l'ambition trop poussée, la mauvaise éducation de base, la fréquentation de groupe d'amis de mœurs légères, la pauvreté sans oublier les soupçons répétés à l'endroit de la femme et l'envoûtement.

2.1.5. Contraintes psychologiques provocatrices de l'acte

Dans cette rubrique, nous parlerons d'une part de l'absence physique de l'homme au foyer comme cause d'infidélité conjugale et d'autre part de sa présence physique et absence sexuel comme cause d'infidélité de la femme.

2.1.5.1. Absence prolongé de l'homme

Les rapports sexuels étant un besoin physiologique, contribuent aussi au bien être psycho-affectif de la femme que de l'homme. L'absence prolongé de l'homme dans le foyer pour des raisons de voyage ou autres, poussent certaines femmes à commettre l'adultère. Une enquêtée, se confiant à nous, nous relate ceci :

« Quand ton mari n'est pas là, c'est une grande souffrance. Et pire, quand tu remarques qu'il ne se soucie plus de toi là où il est, ça fait très mal et tu peux même te suicider si tu ne fais pas l'amour. C'est très difficile ». (G.M. couturière, 27 ans).

Selon cette enquêtée, il est très difficile à une femme mariée de ne pas avoir son homme à côté. La femme dont son mari a voyagé par exemple se voit abandonnée et se donne des soucis qui peuvent lui coûter la vie. Dans le discours de l'enquêtée, on note une souffrance de l'absence de son époux qui peut la conduire au suicide. Le seul moyen par lequel elle peut continuer à vivre est de coucher avec un autre d'où l'adultère. Une autre enquêtée nous permet d'avoir un autre son de cloche.

« Mon mari ne reste pas au pays et j'en souffrais beaucoup. C'est pourquoi, je couchais avec d'autres hommes pour me satisfaire. Il va souvent chercher de l'argent au Nigéria. Des fois, il fait six mois avant de revenir. Et à peine un mois, il s'y retourne. Et ça fait encore six mois. Quand je vois les autres femmes colées à leur mari, ça me plaisait tellement et me rendait malade et j'en souffrais. Un jour, j'étais allée chez moi pour une cérémonie et j'ai rencontré un ami d'enfance. Les gestes et caresses m'ont fait dormir et après j'ai vu qu'il a couché avec moi » (H. V. Coiffeuse, 41 ans)

Cette enquêtée qui a avoué son infidélité prend son époux responsable de son acte. Quitter sa femme pour de longs séjours ailleurs, hors de son foyer conjugal facilite l'adultère de la femme. Car il y a un vide qui se crée selon la femme qu'elle va chercher à combler : le vide sexuel. Ce vide rend alors fragile, faible et vulnérable à toute tentative d'infidélité.

2.1.5.2. Absence des relations intimes

L'insatisfaction répétée des femmes après les rapports sexuels dans le foyer, poussent certaines femmes malgré elles, à devenir infidèles.

« Mon mari ne me satisfait pas au lit. A peine 2 à 3 minutes de rapport sexuel, il m'abandonne et commence par dormir. Pendant qu'il dort, moi je suis en éveil et souvent je tombe malade. Je n'arrivais pas à contrôler mes actes. Je peux vouloir prendre une bassine en prenant autre chose. Pendant trois ans, j'ai subi cette situation. J'étais malade de la satisfaction sexuelle. Même quand j'ai couché avec son petit frère, c'était pas de ma volonté » (S.E. 32 ans, couturière).

Le discours de cette enquêtée aborde la faiblesse sexuelle de l'homme comme cause d'infidélité de son épouse. Selon l'enquêtée, après chaque acte sexuel avec son mari, au lieu d'en jouir, c'est une souffrance psychologique qui s'en suit. Pendant que l'homme se sent satisfait de l'acte sexuel avec son épouse, cette dernière fait des nuits blanches. Après trois ans d'une telle situation de souffrance, elle se laisse aller à l'infidélité.

2.1.6. Violences conjugales

Il s'agit des exemples ci-après : les propos injurieux, les cris sur la femme, les menaces de divorce, le refus de manger les repas apprêtés par la femme, ou le refus de satisfaire ses besoins sexuels.

«J'ai été souvent maltraitée par mon mari. Et souvent, je ne fais que me plaindre au Centre de Promotion Sociale sans gain de cause. Dans nos traditions, il n'y a pas un papier qui lie le mariage au point où on sera obligé d'aller devant une autorité avant de divorcer. Mais quand la femme commet l'adultère, son mari la chasse du foyer conjugal. C'est pourquoi, je l'ai fait » (T S. ménagère, 38 ans).

Selon cette enquêtée, dans la tradition, il n'y a pas un acte juridique qui atteste le mariage. L'élément important de ce discours est que quand la femme a perdu l'espoir d'une vie meilleure au foyer, elle aspire au divorce. Elle ressent l'envie de quitter le foyer conjugal afin de retrouver sa liberté et continuer sa vie ailleurs. Mais puisque dans nos traditions, le mariage n'est pas scellé par un acte juridique, la femme cherche des astuces pour aboutir à ses fins. Aucun homme n'aime pas que sa femme couche avec un autre homme. C'est le divorce. L'adultère a permis à cette femme de faciliter son divorce et cesser de souffrir.

Les violences faites aux femmes constituent une cause essentielle de l'infidélité de la femme au foyer. L'enquêtée suivante aborde la même cause. Elle déclare ceci :

«Souvent mon mari m'insulte d'infidèle. Et même en public, il le dit après avoir bien pris son sodabi (vin local). Et tout le monde me projetait cette image. Je ne valais plus pratiquement rien dans le village à cause des injures de mon mari. Et il me maltraitait comme une domestique. J'ai dû coucher avec un autre homme qui me faisait souvent des avances au cours de nos réunions à l'église et je me suis remariée ailleurs» (T.H. ménagère, 40 ans).

Sans commis l'adultère, l'enquêtée subit les conséquences de l'acte. Au vu et au su de tout le monde, son mari la maltraite. A la suite, c'est la communauté tout entière qui l'a récupérée. Maltraitée et injuriée par tout le monde, elle finira par commettre l'acte. Dans ce contexte physique, les bastonnades occupent la première position.

« Mon mari est très mauvais. Il me tapait régulièrement. Même quand j'étais enceinte de mon quatrième enfant, il m'avait battue. Je me plaignais régulièrement au CPS mais il n'a jamais cessé de me maltraiter. Et pire, il n'aime plus coucher avec moi. Quand on avait quitté le CPS, il m'insultait régulièrement parce que j'ai osé le convoquer. Il avait refusé de coucher avec moi pendant un an. Désespérée,

j'ai voulu le quitter et mes parents s'étaient opposés. Un jour, j'ai fui la maison pour aller rester avec ma tante ailleurs. C'est là-bas que j'ai couché avec un autre » (K.C., couturière, 41 ans).

Selon cette enquêtée, elle fait l'objet de maltraitance de la part de son mari. Battue, violentée par l'homme de qui elle attendait bonheur et amour, elle a perdu l'espoir de vie meilleure dans son foyer. Ses tentatives d'atténuation de ses souffrances vers le centre de promotion sociale, un organe d'Etat qui s'occupe des questions sociales à la base, ont été vaines. Le manque de soutien parental dans cette épreuve la conduit à l'adultère. Une autre enquêtée va dans le même sens.

« Souvent mon mari me tape pour des choses inutiles. Au moins dans une semaine, il me tapait une fois. Comme une fille placée, j'ai subi cette affaire pendant un an. C'est après l'accouchement de mon premier enfant que j'ai voulu le quitter. C'est pourquoi j'avais couché avec un autre homme. Après l'acte, j'étais tombée malade et quand on a consulté le Fâ, les révélations ont indiqué que j'avais commis un délit et j'étais obligé d'avouer et il m'a renvoyé. Six mois après, je me suis remarié ailleurs » (L.R., 37 ans, revendeuse).

Selon l'enquêtée, les violences physiques l'ont poussé à quitter le domicile conjugal. Elle avait voulu divorcé pour finir avec les maltraitances. Et pour y parvenir, elle a commencé par enfreindre aux lois qui régissent leur union. Commettre l'adultère, fait partie des interdits de la femme au foyer. Mais, elle l'a fait pour être renvoyée afin de mettre fin à l'union. On peut conclure que l'adultère commis dans ces circonstances est un acte volontaire et bien mûri. Cet acte sert de paravent afin de divorcer, une stratégie pour mettre fin aux violences subies. On peut alors conclure que l'adultère de la femme est un acte de révolte.

Le délit d'adultère est très complexe. C'est pourquoi, sur la détermination de l'acte constitutif de l'adultère, moraliste et juristes s'opposent. Selon les juristes, l'adultère n'existe que s'il y a eu union sexuelle ; mais les moralistes pensent que la faute peut résulter de certains gestes, voire de regards ou de désirs. Nous pouvons nous demander, quels sont les éléments constitutifs du délit d'adultère.

2.2. Conséquences sociales de l'adultère

La répression de l'adultère dans les sociétés béninoises, revêt parfois un caractère barbare et inhumain. C'est parfois un drame. Très souvent, c'est la victime qui se rend elle-même justice. Pour un simple délit d'adultère, on

commet un meurtre comme si c'était la loi de la jungle qui devrait triompher. Mais cette répression varie d'une collectivité à une autre et n'est possible que si le délit est prouvé.

2.2.1. Conséquences directes sur le couple

Lorsqu'une femme mariée commet l'adultère, la résultante directe est que le couple ainsi que les deux familles alliées sont non seulement divisés mais aussi affaiblis car un climat de doute et de méfiance s'installe entre les deux conjoints et familles. La confiance qui régnait au départ disparaît totalement au point où les conflits prennent place. L'éducation des enfants aussi reçoit un coup et rate dans ces conditions, si bien qu'ils sont laissés à leur sort et deviennent la risée de la société. Les corollaires qui découlent de ces conflits sont nombreux.

Il s'en suit les faits ci-après le divorce, l'alcoolisme de l'être trompé, le manque de paix dans la demeure conjugal, la méfiance, la chute des activités, stigmatisation vis-à-vis de la femme adultère, perte de dignité de la femme adultère, manque de considération envers la femme adultère.

Conséquences sur les enfants : Discrimination des enfants, délinquance, rejet de l'entourage, apparition des maladies de source inconnue et mort.

Conséquences sur le plan culturel : bouleversement de la cohésion sociale, colère des divinités traditionnelles.

2.2.2. Preuves d'adultère de la femme

Les preuves admises sont le flagrant délit ; la preuve testimoniale ; la présomption et l'aveu.

2.2.2.1. Flagrant délit

L'article 40 de notre code de procédure Pénale définit le crime ou le délit flagrant comme « le crime ou le délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique, ou est trouvée en possession d'objets, ou présente des traces ou indices laissant penser qu'elle a participé au crime ou au délit... ».

On parle ainsi de flagrant délit, lorsque les coupables sont surpris au moment même où ils commettent le délit mais aussi lorsqu'ils sont trouvés dans une

position telle qu'il ne peut y avoir aucun doute sur l'acte qu'ils viennent de commettre. Le fait de surprendre une femme mariée avec un autre homme dans l'obscurité en train de parler, peut-être parfois qualifiée de flagrant d'élit d'adultère. Il en va de même pour une femme surprise dans la chambre à coucher d'un autre homme (seule ou non) ou bien encore apportant à manger à un autre homme sans l'autorisation de son époux.

2.2.2.2. Preuve testimoniale et les présomptions

La preuve testimoniale est une preuve fondée sur des témoignages. Quant au témoignage, c'est un acte par lequel une personne rapporte ce qu'elle a vu ou entendu. Le juge l'admet avec beaucoup de prudence, de circonspection. Le témoignage des membres de l'entourage n'a pas toujours une grande force probante. Cependant, il attire l'attention de tous sur la femme soupçonnée, désormais, de son côté, l'homme devient très prudent envers sa propre femme d'abord, et ensuite envers le complice de sa femme. Certains maris, pour se tranquilliser, suite à ce témoignage, consultent l'oracle pour connaître la vérité.

Mais, si ce témoignage vient des membres de la famille de la coupable, alors il a une très grande force probante. Le délit d'adultère étant considéré comme une honte qui couvre toute la famille du coupable, ceux-ci ne peuvent donc pas accuser faussement leur fille. Leur acte n'a qu'un seul but : sauver la vie de leur fille qui n'a pas, le courage d'avouer son délit. Plus que la preuve testimoniale (ou encore moins que celle-ci selon les familles), la présomption est admise comme code de preuve en matière d'adultère.

La présomption est un mode de raisonnement qui permet de déduire d'un fait connu l'existence d'un autre fait inconnu. Le refus d'avoir des rapports sexuels avec son époux, de lui faire la cuisine, d'arriver ou de vivre dans la grande famille de l'époux, ou de participer aux cérémonies coutumières au contact des divinités, permet de déduire l'existence du délit d'adultère. En effet, la femme qui, commettant le délit d'adultère, continue de faire ou d'accepter tout ce que nous venons de citer, encourt le risque de mourir. Dans de pareil cas, le seul moyen pour la femme de sauver sa vie est d'avouer.

2.2.2.3. Aveu de l'acte

L'aveu est la reconnaissance par une personne de la réalité des faits dont on l'accuse. L'aveu s'impose avec une force probante à tous. C'est dire que la décision du juge, et de tous d'ailleurs, importe peu. La raison est que la femme

ne peut entacher son honneur en prétendant faussement qu'elle a commis l'adultère. L'aveu de la femme est obligatoire et représente la condition *sine qua non* pour sa purification et sa réintégration au foyer et dans la grande famille de son époux. L'adultère, une fois prouvé, il reste à le réprimer. Ce qui fait intervenir donc des sanctions.

2.3. Gestion de la crise de l'adultère

2.3.1. Place du pardon et de la réconciliation dans la tradition

Selon la conception traditionnelle béninoise, la transgression des interdits et des règles positives, a de graves répercussions qui entraînent des désordres à trois niveaux : désordre dans le monde des ancêtres et des esprits, désordre dans le monde des vivants et désordre aussi dans la nature.

Ces niveaux de désordre manifestent incontestablement la nécessité de la réconciliation du sujet à ses trois différents niveaux. Le rite de réconciliation, en effet, rétablit l'ordre, redonne la vie à toute la société. Il apprend aux hommes que la vie est un dépassement perpétuel et progressif. C'est le lieu privilégié de la rencontre de l'homme d'abord avec lui-même, ensuite avec son semblable et enfin avec l'invisible. L'homme "avale" sa violence pour retrouver l'harmonie avec tout l'être.

2.3.2. Réconciliation avec le monde des ancêtres et des esprits

Les ancêtres et les esprits" sont considérés comme des fondateurs et des gardiens de la famille et du clan. Aussi, dans certaines familles prennent-ils en charge la femme adultère (et très rarement avec son complice). Ce qui peut conduire à sa mort si les membres vivants de la famille ne s'empressent pas de calmer ces esprits en réglant le différend. C'est pourquoi, les femmes imprégnées de la tradition et vivant dans la crainte perpétuelle d'être des victimes de la colère des dieux, se contentent de leur mari.

Dans ces familles, quand une femme mariée commet l'adultère, on recourt généralement à la cérémonie de purification prévue par la coutume en vue de la racheter. Dès que l'époux est informé, il ne doit avoir aucun rapport intime avec elle. Celle-ci ne devra même plus préparer ni le mari ni pour les

enfants ; sinon le mari est pris en charge par les ancêtres : maladie de toute sorte, crises, hallucination. Mais c'est la femme qui subirait tout cela si elle ne se dénonçait pas.

Après l'aveu public de la femme devant les beaux-parents le chef de famille procède au rite de réconciliation et de réintégration dans la famille. Mais si la femme veut quitter son foyer conjugal ou si le mari ne veut plus d'elle. Elle n'est plus soumise à toutes les exigences. Elle quitte alors son mari et plus jamais ne devra remettre les pieds dans cette maison, ni même visiter ses enfants. Elle a rompu pour toujours les liens avec cette famille.

2.3.3. Réconciliation avec le monde des vivants

Le coupable est un membre de la société et c'est à ce niveau que le désordre commence et peut aller jusqu'à une violence larvée : l'envoûtement par exemple. Il convient de vite régler le différend. En cas d'adultère, certaines victimes se rendent elles-mêmes justice ; et dans ce cas, c'est souvent la mort qui vient sanctionner l'acte. En effet, le mari offensé peut se venger en tuant sur-le-champ (ou non) le (ou les) coupable pris en flagrant délit. Mais il arrive aussi que le mari accepte une compensation pécuniaire (pour les éventuelles cérémonies de purifications). Le montant varie aussi bien des circonstances du délit que des familles. Cette somme est versée au mari outragé (ou à sa famille). A défaut du mari, le père ou la mère de la femme peuvent agir de même. Ce qui prouverait que l'adultère de la femme met en question des intérêts familiaux plus qu'individuels en jeu. Aussi, pouvons-nous dire que le délit touche l'honneur de la maison et que c'est cet honneur, plus encore que celui du mari, qui doit être vengé. C'est d'ailleurs, ce qui explique que, dans les familles où il n'existe pas un rite de purification et de réintégration de la femme, le mari outragé doit répudier son épouse, sous peine de perdre tous ses droits familiaux, et plus encore de perdre sa vie. Ainsi l'adultère de la femme entraîne nécessairement dans ces familles, la répudiation de la femme, c'est-à-dire le divorce.

3. DISCUSSION DES RÉSULTATS

3.1. Adultère de la femme : un drame social

L'adultère, dans beaucoup de familles, est d'abord considéré comme un interdit naturel, une norme fondamentale qui s'impose à tout le monde. Le désordre qu'entraîne le délit d'adultère atteint donc la nature. Quand on arrive à

cette transgression, il faut un sacrifice au risque d'avoir des récoltes médiocres, la famine, l'épidémie et des pertes soudaines et brutales d'animaux et même en vies humaines. Seuls les coupables fournissent tous les éléments nécessaires à ce sacrifice. Mais, le délit d'adultère, malgré le châtement infligé à ses auteurs, continue de faire des victimes. Aussi serait-il intéressant d'examiner les implications sociales de ce délit. A ce propos, il est déclaré :

« L'adultère de la femme peut-être à l'origine de meurtres perpétrés çà et là. Une fois l'homme au courant de l'infidélité de sa femme, c'est l'inimitié déclarée entre l'amant de sa femme et lui. Tous les moyens sont bons pour venger l'affront. Ceci se fera soit physiquement par les armes ou par des manœuvres occultes »
(A. Houmbadé, 2014 :9).

Ainsi, naît une inimitié à mort entre les membres des deux familles ; laquelle inimitié risque de s'étendre à tout le village par le jeu des alliances. N'oublions pas, qu'en flagrant délit, le mari outragé peut se venger en tuant sur-le-champ le coupable. Dans la même veine, il est affirmé :

« Il arrive même que des innocents, soient victimes de la méchanceté du mari outragé. En effet, celui-ci tout en répudiant sa femme adultère, guette toujours le nouveau mari (qui peut-être le complice ou non) et le tue le plus souvent. C'est pourquoi, bien qu'il y ait possibilité pour la femme divorcée de se remarier pour cause d'adultère, l'homme averti a peur de prendre comme épouse une telle femme. Pour son épanouissement donc, la femme est obligée de quitter le village ».(K. Ganyé, 2012 : 47).

L'amant de la femme constitue aussi un danger pour le mari comme l'affirme d'ailleurs un adage africain : "celui qui cherche votre femme ne saurait vous vouloir du bien". La femme devient ainsi une complice qui aidera à empoisonner le mari pour le rendre impuissant, dément ou même l'assassiner. L'emploi de gris-gris est la seule ressource de vengeance.

Il arrive qu'il soit difficile le remariage de la femme coupable d'adultère et des innocents soient victimes de la méchanceté du mari outragé. En effet, celui-ci tout en répudiant sa femme adultère, guette toujours le nouveau mari (qui peut-être le complice ou non) et le tue le plus souvent. C'est pourquoi, bien qu'il y ait possibilité pour la femme divorcée de se remarier pour cause d'adultère, l'homme averti a peur de prendre comme épouse une telle femme. Pour son épanouissement, la femme est donc obligée de quitter le village.

3.2. Influences du rite de purification

Le rite dont l'origine date de très longtemps et même confuse car on ne saurait donner une précision. Tous les enquêtés s'accordent à reconnaître que ce rite est de source ancestrale. C'est un héritage culturel que les gardiens de la tradition s'appliquent à gérer et transmettre à leurs descendances, de générations en générations.

3.2.1. Enjeux positifs

En milieu de recherche, l'humilité de la femme est une qualité morale précieuse. C'est ce qui explique d'ailleurs qu'après l'aveu de la femme, les encouragements de la litanie de sa belle-famille l'accompagnent dans certains groupes socioculturels. Aussi, lorsque l'innocence de la fiancée ou de la femme mariée est prouvée, c'est l'occasion pour le mari ou le fiancé de lui témoigner son affection et sa reconnaissance en la dotant de cadeaux. Lorsque sa culpabilité est établie, on pense à sauvegarder l'intérêt des enfants en la réintégrant au foyer. Elle est même citée en exemple pour encourager une coupable à l'aveu. La consolidation des liens conjugaux et la sauvegarde de l'intérêt des enfants représentent des avantages de la célébration du rite de purification.

3.2.2. Déconvenues de l'acte adultérin

Si le rite de purification a des valeurs appréciables, il crée aussi des drames au sein des foyers. Parfois la coupable au lieu de reconquérir l'estime et la confiance de son mari, devient la risée de ses coépouses au cas où le mari est polygame. Ce dernier s'abstient même d'accomplir ses devoirs conjugaux vis-à-vis d'elle. Elle est aussi écartée des prises de décisions au sein du foyer. Face à la détérioration des relations, certaines femmes coupables préfèrent quitter le foyer. La sauvegarde de l'intérêt des enfants tant souhaitée est alors foulée aux pieds. Les enfants sont à la charge des belles mères communément appelées "marâtres". Or nul n'ignore le sort réservé aux enfants dont les mères ne vivent plus avec leur mari : la faim, les bastonnades interminables sont le lot quotidien de ces enfants victimes du comportement de leur mère. Certains de ces enfants s'ils n'abondent pas dans la rue, servent de "relais de commissions.

3.2.3. Aveu public comme germe de haine et de vengeance

Le jour où toutes les fautes cachées sont dévoilées, les victimes sont informées des offenses qui leur sont faites et identifient les auteurs jusque-là inconnus des injustices et des malheurs dont ils sont accablés. L'aveu public apparaît ainsi comme une "bombe" difficilement maîtrisable dont les dégâts sont imprévisibles. Même dans les collectivités très soudées où l'autorité des chefs de collectivité essaie de rétablir l'harmonie, il subsiste toujours une gêne, une méfiance née de la mémoire tenace des offenses, qui rend perplexe la fraternité recherchée par-delà et en dépit de la faute.

Lorsque les complices de la femme adultère sont des étrangers, c'est le règne de la haine et de la vengeance. Dans les familles très unies, entre le clan de l'offensé et celui du séducteur, s'instaure parfois une atmosphère glaciale, de haine mortelle. Mais ce sont les descendants qui payent de part et d'autre le plus lourd et le plus douloureux tribut : ignorants d'une offense, d'un différend qui divise leurs deux clans, peut-être depuis très longtemps, de jeunes gens sont embarqués et parfois obligés d'entretenir et de traîner comme un boulet sur des générations entières, cet embarrassant héritage de haine. Deux jeunes gens de ces clans opposés veulent-ils nouer amitié ? Veulent-ils se marier ? Ils entendent couramment dire : « l'ancêtre de ton ami a cherché jadis notre femme ici. Il n'y a pas de relations possibles entre vous ! » Ou encore « ces gens-là débauchent les femmes d'autrui ; tu ne peux pas aller là-bas ! ». Ainsi, l'aveu dont on attend la paix, la concorde et l'harmonie par son caractère public, réveille parfois des antagonismes qui fragilisent les chances de cette quête de paix durable.

3.3. Influences de l'adultère sur les enfants

La liste des conséquences de l'adultère de la femme au foyer sur les enfants est longue. En voici de façon non limitative quelques-unes de ces conséquences. Il s'agit de la déscolarisation, la mauvaise éducation, la mauvaise alimentation. C'est la femme qui transfère aux enfants le modèle d'éducation de la famille, son absence a des effets immédiats sur les enfants. Ainsi, la présence de la femme dans le ménage consolide la paix dans le foyer. (Assogba, 2015).

Pour les enfants de famille en crise, la cohésion entre papa et maman dans le ménage est gage de leur épanouissement. Ainsi, il revient aux parents de tout faire pour garder l'harmonie au sein du foyer pour le bienfait des enfants.

A cet effet, (B.Zomakpé, 2000) pense que, « l'un des défis complexes auxquels les parents doivent faire face pour maintenir le bien-être matériel et social des membres de la famille reste et demeure le maintien d'un climat de paix entre conjoints ». Ces idées corroborent davantage la bonne relation au sein des membres de la famille.

Au mieux des cas, c'est le divorce qui met en péril l'avenir des enfants qui sont laissés-pour-compte ou à la charge des belles-mères appelées communément "marâtres".

« Or, nul n'ignore le sort réservé à ces enfants : la faim, les bastonnades, les interminables querelles font ménage avec le foyer. L'enfant est dans ce cas la victime du comportement de sa mère. En d'autres termes, le divorce non seulement déshonore les membres des familles concernées, mais plus encore a un impact négatif sur l'éducation et l'évolution des enfants privés d'affection soit maternelle, soit paternelle » (A. Kpatchavi, 2003 : 157).

Pour émuquer ces conséquences, bien que l'adultère soit proscrit par les mœurs et coutumes des acteurs, il existe des voies de recours traditionnelles : la purification de la femme adultère.

3.4. Répression du délit d'adultère

En Droit moderne, le délit d'adultère est réprimé aussi bien civilement que pénalement. Il y est reconnu comme une cause péremptoire de divorce lorsqu'il constitue une offense grave à l'autre conjoint. Cependant, ce caractère à la fois civil et pénal du délit d'adultère n'est pas toujours valable pour l'homme. En effet, civilement l'adultère de l'homme et celui de la femme sont une cause péremptoire de divorce, il en va autrement en matière pénale. L'adultère de l'homme n'est répressif qu'en cas d'entretien d'une concubine au foyer conjugal.

Comme il est rappelé : « La peine encourue par la femme convaincue d'adultère est prévue par l'article 337 ancien du Code Pénal. Elle est une peine d'emprisonnement ferme de trois mois au moins et de deux ans au plus. Le complice de la femme subira les mêmes peines plus une amende allant de 36.000 F à 720.000 F. Cependant, le complice du mari n'est pas punissable (article 229 code pénal). L'homme qui par contre aura entretenu une femme au domicile conjugal et ainsi commis l'adultère sera condamné au paiement d'une amende de 36.000 F à 72.000 F (E. Fatoumbi, 1988 : 20).

Les sociétés traditionnelles en l'occurrence celle Kotafon, ne répriment que l'adultère commis par la femme, sans d'ailleurs s'exprimer sur une différence entre l'homme et la femme. La répression de l'adultère ne repose donc pas sur le sentiment d'un manquement grave à un devoir réciproque de fidélité résultant du mariage. Un tel devoir n'existe pas pour l'homme et l'on pourrait s'interroger sur les raisons profondes de la tolérance dont il bénéficie

Par ailleurs, il est noté des changements notables dans le déroulement du rite. La femme d'un homme influent de la localité a la possibilité de subir le rite de purification dans un milieu discret pour des raisons de pudeur. Elle peut aussi bénéficier de certaines indulgences : on ne lui rase pas la tête. Dans ce cas, les reines mères conservatrices de la tradition se contentent de prélever des touffes de cheveux moyennant une caution qui varie compte tenu du statut social du fiancé ou de l'époux. On dit dans ces conditions qu'il a acheté les cheveux". Aussi, assiste-t-on à des célébrations du rite de purification clan-destines la nuit pour éviter l'attroupement.

CONCLUSION

L'adultère, une forme de dérive dans le mariage est diversement perçue au Bénin et plus particulièrement la communauté Kotafon. Le regard que porte la culture à Agamè sur ce phénomène, varie d'une concession à une autre. Il s'agit d'un phénomène qui reste et demeure un point sensible sur lequel l'intervention des acteurs sociaux reste à recourir car lorsque la femme commet l'adultère, elle est confrontée à d'énormes conséquences occasionnée par la colère des ancêtres de l'époux.

Les causes de l'adultère de la femme au foyer enregistrées dans ce travail de recherche sont de plusieurs ordres. Mais les plus en vue sont liées à l'état psychologiques des acteurs qui commettent l'acte. Elles relèvent essentiellement des souffrances des femmes au foyer et sont dues au manque de satisfaction sexuelle. Cette insatisfaction sexuelle de la femme, élément capital des causes de l'adultère de la femme au foyer interpelle la polygamie, l'absence physique de l'homme. En dehors de ces causes, le phénomène est également dû aux violences faites aux femmes : violences morales et physiques. Bien que ces causes soient compréhensibles, l'adultère de la femme au foyer n'est pas sans conséquences. Il porte préjudice à toute la société entière. La femme elle-même et son entourage, son amant, y compris ses enfants payent le prix. Il s'agit de la vengeance de l'époux victime qui finit souvent par des meurtres et aussi du divorce qui engendre la gestion très difficile des enfants.

Pour atténuer les conséquences de la faute d'adultère tant sur la femme coupable, les enfants que sur la famille et toute la communauté, le rite de purification a été institué par la coutume dont la finalité est de rétablir l'ordre social transgressé par la femme coupable d'adultère et sa réintégration dans le foyer conjugal et dans la communauté.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ASSOGBA Julienne (2015), *Expérience de gestion des violences à l'encontre des femmes du contexte matrimonial Ajatado : le cas au Centre de Promotion Sociale de Toviklin en République du Bénin*, 74p.
- BALANDIER Georges (1952), « Le problème de la dot en Afrique Noire » in *Le Monde non Chrétien*, nouvelle série, Paris IV, 689p.
- BOTCHI MOREL Christine (2011), « Femme et développement durable en Afrique Noire. Essai de compréhension de la relation entre le contexte matrimonial Ajatado du Kufo et le développement durable », *Sarrebruck*, Editions Universitaires Européennes, pp.51-63
- DALPE Yves (2012), *L'infidélité n'est pas banale*, 3^{ème} édition, Montréal Québec, 250p.
- De SARDAN OLIVIER. Jean-Pierre (1995), *Anthropologie et développement : essais en socio anthropologie de changement social*, Paris, Karthala, 203p.
- FATOUMBI Elie (1988), *L'adultère, ses implications sociales et sa répression en Droit traditionnel béninois : le cas du Borgou*, UNB, 88p.
- FAURE Christophe (2017), *Est-ce que tu m'aimes encore ? – Se reconstruire après l'infidélité*, Edition Albin Michel, 259p.
- GANYE Karen (2012), *Constructions sociales du "divorce": acteurs et logiques chez les fon d'Abomey, Abomey-Calavi, UAC*, 74p.
- GERARD Leleu (1999), *La fidélité et le couple*, Flammarion, 280p.
- GRAWITZ Madeleine (2004), *Lexique des sciences sociales, Paris : Dalloz, 8^e édition, p.421*
- GUIBERT Joël et JUMEL Guy (1997), *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 92p.
- HOUMBADE Arnaud (2014), « La question de l'adultère dans la société » in « *Le Matinal*, n° 4373 du jeudi 19 juin », p.15
- KABASSELE-LUMBALA François (1993), *Le christianisme et l'Afrique, une chance réciproque*, Karthala, pp. 21-22.
- KOULODJI Dominique (2014), *Principaux facteurs explicatifs des rapports conflictuels au sein des couples dans la commune d'Abomey-Calavi*, UAC, Abomey-Calavi, 79p.
- KPATCHAVI Codjo Adolphe (2003), « Famille béninoise : cadre de solidarité et de protection sociale » in *Famille et les défis du développement au Bénin*, pp. 153-157
- MAUSS Marcel (2013), *Sociologie et anthropologie*, Routledge, London, 104p.

- MELCHIOR-BONNET Sabine (1999), *Histoire de l'adultère*, Aude de Tocqueville, la Martinière, 215 p.
- QUIVY Raymond et Van CAMPENHOUDT Luc (2006), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 230p.
- RIVIERE Claude (1997), *Socio-Anthropologie des religions*, Paris, Armand Colin, 81p.
- THINES Georges et LEMPEREUR Agnès (1975), *Dictionnaire général des Sciences Humaines*, Paris, PUF, 425p.
- THON Macaire (2001), *NUDOXOME-DUDO ou la parole qui sauve. Enjeux éthiques de la lutte contre l'adultère chez les "Hanna" de Za-Kpota*, Séminaire Saint Gall de Ouidah, 94p.
- WALCH Agnès (2009), *Histoire de l'adultère, XVI^e-XIX^e siècle*, Perrin, 404p.
- ZODEKON Apollinaire (1988), *Mariage impossible*, Afrique édition, Nigeria, 88p.
- ZOMAKPE Barnabé (2000), *L'adultère : sa répression et ses implications juridico-éthiques dans la société traditionnelle béninoise au regard de la morale sociale chrétienne, perspectives pour une pastorale en milieu Fon*, Séminaire Saint Gall de Ouidah, 93 p.